David Bollier : « Les communs nous aident à sortir du carcan de l'économie néolibérale, à travers des alternatives concrètes »

16/04/2014 à 9h00

La notion de « biens communs » attire de plus en plus l'attention et l'intérêt des militants et d'autres acteurs du changement social. David Bollier, chercheur indépendant et militant américain, se consacre depuis une douzaine d'années à l'enjeu des biens communs (ou 'communs'), dialoguant aussi bien avec les pionniers du logiciel libre ou des licences Creative Commons qu'avec des groupes de paysannes indiennes ou des représentants de peuples indigènes. Dans un livre qui vient de paraître en France [1], il propose une « brève introduction » aux communs. Entretien.

Qu'il s'agisse d'écologie, de défense des services publics, de culture, de science ou de technologie, les biens communs – ou, plus simplement, les « communs » – ont pour principal attrait de dessiner une alternative pratique aux logiques de commerce et de contrôle, mettant l'accent sur la coopération et le partage, et redonnant du pouvoir et de l'autonomie aux simples citoyens. D'un autre côté, la notion de « biens communs » est invoquée à propos de choses extrêmement différentes entre elles, depuis la préservation des traditions indigènes jusqu'à Linux et Wikipédia, en passant par la gestion collective des ressources naturelles, les services et infrastructures publics, les coopératives et l'économie solidaire, les jardins partagés et les AMAP… Difficile parfois de trouver un fil conducteur.

Dans son nouvel ouvrage, David Bollier entend expliquer ce qui rapproche les pratiques et les initiatives disparates que l'on regroupe aujourd'hui sous le terme de « communs ». Et en quoi elles dessinent ensemble une alternative pratique au néolibéralisme et au pouvoir sans cesses croissant des grandes entreprises – mais aussi à une partie de la tradition progressiste.

On parle de plus en plus des « biens communs » (ou plus simplement « communs ») dans des sphères très diverses : militants écologistes et défenseurs des droits des communautés locales, hackers et activistes du numériques, chercheurs et artistes, défenseurs des services publics ou promoteurs de l'économie sociale et solidaire… et même parfois dans les milieux économiques conventionnels. De quoi s'agit-il, et pourquoi selon vous cet intérêt grandissant ?
Je pense que de plus en plus de gens se rendent compte que les gouvernements et les marchés ne peuvent pas, et ne veulent pas, résoudre leurs problèmes. Tous deux sont structurellement limités dans leurs possibilités. Les gouvernements sont souvent bureaucratiques et corruptibles, tandis que les marchés ont une optique prédatrice et impersonnelle.

Les communs séduisent de nombreuses personnes parce qu'ils leur fournissent les moyens de définir collectivement leurs propres règles et de concevoir leurs propres solutions pratiques. Le sens fondamental des communs est précisément celui-là : agir et coopérer avec ses pairs, de manière autoorganisée, pour satisfaire ses besoins essentiels.

Jusqu'il y a dix ou quinze ans, les communs étaient considérés soit comme un système de gestion inefficace (la « tragédie des communs »), soit comme une relique archaïque de l'époque médiévale, soit comme une curiosité anthropologique mise en œuvre dans certains pays retardés du Sud pour gérer des forêts

ou des terres agricoles. La culture de l'internet est venue changer radicalement les perspectives sur les communs. Tout le monde peut constater comment les communs numériques nous permettent de gérer collectivement toutes sortes de ressources créatives ou informationnelles. La « production par les pairs basée sur les communs », comme on l'appelle parfois, peut faire mieux que le marché en recherchant la « coopérativité » plutôt que la compétitivité…
L'essor du système d'exploitation Linux et de Wikipédia en sont les exemples les plus célèbres. Pour construire ces systèmes, il n'y a eu besoin ni de marchés, ni d'agences gouvernementales, ni de contrats juridiques, ni même d'employés. Ils ont été construits par des « commoneurs » – des gens qui trouvaient une satisfaction et des avantages personnels à y participer. Les commoneurs de l'internet ont prouvé que les droits de propriété privée et les marchés n'étaient pas le seul moyen d'avancer et d'innover.

> ***Les communs ont ceci de formidable qu'ils ne proposent pas une idéologie rigide et monolithique ; ils consistent en un assortiment flexible de principes et de pratiques qui peuvent être appliqués à des types de ressources extrêmement variés, et depuis une multiplicité de perspectives culturelles. C'est là leur force fondamentale : les communs ne sont pas simplement un ensemble de principes politiques ou de gouvernance. Il s'agit plus profondément d'une manière différente de se rapporter à la nature et aux autres en vue de satisfaire nos besoins essentiels. Le paradigme des communs est à la fois éthique et pratique en son principe.***

Les communs offrent une critique pénétrante de ce que j'appelle le Marché/État – l'alliance étroite entre grandes entreprises et gouvernements qui est responsable de tant de problèmes, depuis le réchauffement climatique jusqu'à la montée des inégalités en passant par l'autoritarisme et la répression. Mais davantage qu'une critique, les communs proposent une vision : le moyen d'imaginer et de mettre en

œuvre des alternatives effectives, en puisant dans une histoire et des traditions très riches, des principes juridiques vénérables, et d'innombrables expériences concrètes d'organisation alternative de la production ou de la gouvernance.

> ***Plutôt que de rester captifs des catégories dominantes de l'économie néolibérale et de son univers d'individualisme, de propriété privée et de « marchés libres », les communs nous aident à sortir de ce carcan, en créant des alternatives concrètes et fonctionnelles.***

Parlez-nous un peu de votre trajectoire politique : comment en êtes-vous venu à vous consacrer à la cause des communs ?
À la fin des années 1970 et au début des années 1980, j'ai travaillé pour le grand défenseur des consommateurs américains Ralph Nader et pour des organisations de défense de l'intérêt public à Washington. Malgré les critiques qui lui ont été adressées du fait de son rôle lors des élections présidentielles de 2000 [2], Nader a joué un rôle crucial aux États-Unis depuis quarante ans pour politiser et mettre au centre du débat public toute une série d'enjeux, depuis la sécurité des automobiles à la transparence administrative en passant par la pollution de l'eau. Une grande partie de ces dossiers était liée à la protection de ressources appartenant aux citoyens, mais sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir effectif et dont nous ne tirons pas les bénéfices. Nader a contribué à montrer comment les entreprises ont pris le contrôle de ressources collectives aussi diverses que les ondes hertziennes, les terres du domaine public, la recherche pharmaceutique publique, la recherche scientifique, le savoir et la culture. Fondamentalement, il s'agissait déjà dans tous ces efforts de « récupérer les communs » – c'est-à-dire de remettre notre richesse collective sous contrôle des citoyens.
Ces constats m'ont poussé, en 2000, à écrire un livre sur ces diverses formes d'« enclosure des communs », lesquelles n'étaient en général pas reconnues comme participant d'un même

phénomène global. En effet, les catégories économiques qui dominent le débat politique ne permettent pas d'envisager de réelles alternatives. L'écriture de ce livre – finalement publié en 2002 sous le titre *Silent Theft : The Private Plunder of Our Common Wealth* (« Vol silencieux. Le pillage privé de notre richesse commune ») – m'a lancé dans l'étude et la défense politique des communs. Je me suis basé sur l'œuvre de précurseurs tels que la chercheuse Elinor Ostrom [prix Nobel d'économie 2009 pour ses travaux sur les communs, NdE], le pionnier du logiciel libre Richard Stallman, ou le créateur des Creative Commons Lawrence Lessig, ainsi que sur ma propre expérience militante à Washington. De 2003 à 2010, j'ai été l'éditeur du site OntheCommons.org, qui rassemble un petit groupe de penseurs et de militants désireux de faire avancer le paradigme des communs.

Au fil du chemin, j'ai découvert que de nombreuses autres personnes au niveau international travaillaient sur les communs, sans s'être vraiment rencontrées. J'ai noué des liens étroits avec deux autres militants des communs, Silke Helfrich en Allemagne et Michel Bauwens de la P2P Foundation en Thaïlande, et nous avons fondé ensemble Commons Strategies Group. L'idée était d'apprendre mutuellement des travaux des autres tout en aidant à faire avancer la cause et les pratiques des communs parmi nos amis et nos alliés. Nous avons organisé deux grandes conférences internationales à Berlin en 2010 et 2013 [3] et publié une anthologie d'essais sur les communs [4], tout en effectuant un grand nombre d'interventions publiques ou de missions de conseil stratégique avec d'autres commoneurs.

Dans votre livre, qui est conçu comme une « brève introduction » aux communs, vous tentez de mettre en lumière un « paradigme des communs » regroupant des pratiques, des initiatives, des mouvements et des traditions extrêmement divers. En quoi est-il utile de réfléchir ainsi à ce qu'il y a de commun entre les communs ?

Il vaut la peine de souligner que le « marché » lui aussi est une abstraction, utilisée pour qualifier des phénomènes

absurdement divers : de l’échange de titres financiers aux magasins de quincaillerie, en passant par les restaurants et les stands de vente de limonade. C’est une convention culturelle et un récit partagé que nous utilisons pour parler d’activités sociales présentant certains traits similaires (vendeurs et acheteurs, échange d’argent, etc.).
Lorsqu’on parle des « communs », c’est exactement la même chose. Cela revient à noter qu’il y a des similarités générales entre la gestion collective de l’eau par les peuples indigènes, les logiciels open source, les fêtes de quartier ou encore les trusts fonciers. Les communs constituent un récit partagé qui permet aux gens de reconnaître les affinités entre leurs diverses formes de « faire commun ». Celles-ci sont également liées entre elles par le fait qu’elles proposent un système de production, de relations sociales et de gouvernance alternatif à la fois à l’État et au marché.

> ***Les communs offrent aux commoneurs davantage de liberté, de pouvoir et de responsabilité que ne le font l’État et le marché – qui, au fond, nous invitent seulement à consommer, à voter occasionnellement et, parfois, à jouer les faire-valoir dans les processus décisionnels (qui ont été largement accaparés par de grandes institutions éloignées des citoyens).***

Concrètement, qu’est-ce que le mode de vie d’un peuple indigène, la gestion collective d’une forêt ou d’une source d’eau, un jardin partagé, un parc public, une coopérative, Linux et Wikipédia ont en commun ?
Tous (à l’exception peut-être du parc public) reposent sur une coopération autoorganisée, en vue de concevoir collectivement les règles et la gouvernance requises pour la gestion de ressources partagées. Dans chaque cas, il s’agit de se faire les garants de ressources collectives. Le type de ressource peut être très différent dans chaque cas, et nécessiter en conséquence un mode de gestion lui aussi très différent. Par exemple, les forêts et l’eau sont finies et peuvent se trouver

surexploitées, tandis que les ressources numériques peuvent être copiées et partagées pour un coût virtuellement nul. Cependant les communs ne se définissent pas par le type de ressource qu'il s'agit de gérer, mais par les pratiques sociales, les valeurs, l'éthique et la culture mises en œuvre à travers cette gestion.

En ce qui concerne les parcs, s'ils sont entièrement gérés par des administrations municipales, ils ne sont peut-être pas des communs au sens strict du terme. Ils sont certes une ressource partagée, mais les commoneurs n'auront pas forcément de rôle significatif dans la définition des règles d'usage et de gestion du parc. J'appelle ce type de ressource commune gérée par le gouvernement des « communs sous garantie étatique » ; cette expression illustre bien le fait que l'État agit en tant que garant au nom des commoneurs, et qu'il n'est pas lui-même le propriétaire ultime de la ressource (en l'occurrence, le parc).

Lorsque les gens parlent des communs, ils semblent avoir en tête principalement deux types de communs, qui paraissent à l'extrême opposé l'un de l'autre. D'un côté, on a les communs constitués pour la gestion collective de ressources naturelles (eau, terres, semences, forêts) par des communautés traditionnelles, principalement dans les pays du Sud. D'un autre côté, on a les communs numériques, comme Linux ou Wikipédia. Quel est le trait d'union entre les deux ?

Superficiellement, les communs numériques et les communs naturels paraissent des phénomènes radicalement différents, comme vous le soulignez. Mais le principe des communs n'est pas la ressource elle-même – c'est la pérennité de la communauté qui gère cette ressource, et ce sont les règles, les valeurs et l'éthique sociales spécifiques que cette communauté met en œuvre à cette fin. Dans cette perspective, tous les communs sont des communs de la connaissance (même les communs naturels), et tout les communs ont un fondement matériel (même les communs numériques ont besoin d'ordinateurs, d'électricité et autres).

En outre, la ligne de démarcation entre les communs reposant

sur des ressources numériques et ceux qui se concentrent sur les ressources naturelles est en train de se brouiller. Il existe par exemple toutes sortes de « communs éco-numériques », à travers lesquels des citoyens ordinaires partagent des informations sur les espèces d'oiseaux ou de papillons qu'ils ont observées, sur la qualité des eaux d'une rivière locale, ou sur les espèces invasives qu'ils ont repérées dans leur région. Ces démarches sont parfois qualifiées de « observation participative » ou de « science citoyenne ». Il existe également un projet agronomique open source extrêmement intéressant appelé le « Système d'intensification du riz », à travers lequel des milliers de paysans des Philippines, de Cuba, du Sri Lanka et de dizaines d'autres nations collaborent en ligne en échangeant des conseils pour améliorer la culture du riz.

Vous soulignez la différence entre « communs » et « biens publics » — une confusion largement répandue.

La notion de « bien public » est un terme technique de la science économique, utilisé pour décrire des ressources difficiles à clôturer et à transformer en propriétés privées. Les économistes affirment ainsi que les biens publics sont « non excluables », c'est-à-dire qu'il est difficile d'empêcher les autres d'utiliser ces ressources. L'exemple classique est celui d'un phare, mais les jardins publics ou les bibliothèques sont également considérés comme des biens publics. Les économistes présupposent généralement que seul l'État est capable de produire et de gérer des biens publics — conçus comme des exceptions à la norme de la propriété privée.

Mais les économistes ont tort de penser que ces traits seraient intrinsèques à certaines ressources. Ils ne se rendent pas compte que le terme de « bien public », dans sa définition même, exclut d'emblée la possibilité que des gens puissent s'auto-organiser pour gérer ces ressources. Ils présupposent que le « marché » et le « gouvernement » sont de manière évidente les seuls moyens possibles de gérer certaines ressources.

> ***Cette conception du monde ignore le rôle potentiel de l'assistance mutuelle, de la collaboration, et des relations sociales intersubjectives. L'histoire et le monde contemporain sont pourtant remplis d'exemples où des gens se sont associés pour gérer des terres agraires, des forêts, des pêcheries, des codes source de logiciel, des archives en ligne, des espaces publics et bien d'autres choses encore. Il s'agit de choix sociaux, parfaitement viables et réalistes.***

La confusion dont vous parlez provient parfois du fait que les gens envisagent les communs comme une collection d'objets ou de ressources – un parc, une bibliothèque, une place publique. Mais en fait, un commun requiert un certain degré de gestion collective et de collaboration. Techniquement parlant, un parc ou une bibliothèque, en tant que ressources, ne sont pas un commun. Mais dès lors que les usagers ordinaires – au-delà de l'administration – commencent à disposer d'un certain degré de participation directe à la gestion, de responsabilité et de redevabilité, alors un commun commence à prendre racine. En d'autres termes, il doit y avoir une forme ou une autre de coopération sociale et de construction collective de sens [5]. Le terme de « bien public », *a contrario*, ne s'intéresse pas à la « vie sociale » d'une ressource. Or, du point de vue des communs, les ressources n'existent que dans leur contexte social.

Dans votre livre, vous mettez l'accent sur la notion d'« enclosure » comme principal « ennemi » des communs. En quoi est-elle différence de la dénonciation traditionnelle de la « privatisation » ?

Le terme de « privatisation » entretient le préjugé selon lequel il n'existerait réellement que deux types de gouvernance et de gestion – « public » (le gouvernement, opérant à travers conseils d'élus et administrations) et « privé » (les entreprises, opérant à travers le marché). Mais cette dichotomie est trompeuse. Le terme « enclosure » est plus riche parce qu'il ne renvoie pas seulement à des

alternatives « publiques » (gouvernementales), mais aussi aux communs. Les enclosures sont une entreprise de privatisation et de marchandisation des ressources dont dépendent les commoneurs pour leurs besoins essentiels. Lorsque des entreprises s'accaparent des terres publiques, construisent des centres commerciaux sur des espaces urbains auparavant utilisés comme lieux de réunion publique, brevètent le génome humain ou acquièrent des terres utilisées depuis des générations par des peuples indigènes, il ne s'agit pas seulement de « privatisation » au sens classique du terme. Il s'agit de vol pur et simple, qui foule au pied les titres traditionnels et les croyances morales des gens, souvent avec la complicité des gouvernements.

> ***Les enclosures peuvent détruire la culture et l'identité d'une communauté. Elles impliquent de convertir des groupes dotés du sens du collectif en individus isolés, en employés et en consommateurs : en créatures du marché.***

Actuellement en Europe, on a le sentiment que beaucoup de gens se sentent abandonnés par leurs gouvernements, du fait de l'austérité, des coupes budgétaires, etc., mais que d'un autre côté ils continuent à placer tous leurs espoirs de changement dans ces mêmes gouvernements. Comment les communs peuvent-ils nous aider à sortir de cette contradiction apparente ?
Il est normal que les citoyens comptent sur leurs gouvernements pour apporter des changements et des réformes. Les élus ont la reconnaissance officielle, la responsabilité et le pouvoir d'introduire des changements pour répondre aux enjeux actuels. Le problème est que souvent, en réalité, les gouvernements ne représentent leurs citoyens et ne sont responsables devant eux que de manière très marginale. Et, en tant qu'institutions centralisées et hiérarchiques, ils ne sont pas forcément très efficaces ni très réactifs lorsqu'il s'agit de gérer la complexité décentralisée de la vie moderne. En outre, la centralisation de l'État le rend d'autant plus vulnérable aux influences corruptrices – notamment celles des

intérêts économiques.

> ***L'État a été en grande partie capturé par les grandes entreprises et la finance, avec pour résultat cette forme corrompue de gouvernance que j'appelle le duopole Marché/État – une alliance étroite entre factions économiques et politiques sous le signe du culte de la croissance et de l'intégration aux marchés globalisés.***

Mais cette vision est en train d'imploser sous nos yeux. Elle ne peut plus se justifier par la prospérité et les opportunités qu'elle prétendait apporter. Elle détruit les écosystèmes de la planète. Ses prétentions à l'équité sociale apparaissent désormais comme des mensonges. Et la mise en avant des « marchés libres » et de la « main invisible » apparaît désormais comme une grande escroquerie, au regard du renflouement public massif des banques, des subventions et des privilèges juridiques offerts aux entreprises.
Les communs proposent une vision foncièrement différente du développement humain, de la protection de l'environnement, des moyens de produire et partager les choses dont nous avons besoin. Plutôt que de présupposer que nos sociétés sont composées d'individus égoïstes, rationnels, cherchant à maximiser leurs « utilités » et dont l'aspiration ultime serait le consumérisme – la fiction de l'*homo economicus* qui est au fondement de l'économie et des politiques publiques actuelles –, les communs reposent sur une vision plus riche et plus complexe des êtres humains. Ils sont différents des entreprises commerciales en ce qu'ils n'ont pas pour objectif et aspiration de gagner de l'argent, mais de servir leurs membres à travers la coopération sociale et le soutien mutuel : cela se vérifie dans des systèmes aussi divers que les mutuelles et les coopératives, les trusts fonciers, les banques de temps, les monnaies alternatives ou les espaces de travail partagé. Mais aussi dans les innombrables communs numériques, comme les communautés du logiciel libre, Wikipédia et ses divers rejetons, les milliers de revues scientifiques

open access, les projets de « science ouverte », le mouvement des ressources pédagogiques en libre accès, etc.

> ***Fondamentalement, le paradigme des communs affirme que nous sommes capables et que nous devrions pouvoir déterminer nos propres conditions de vie. Nous devrions avoir l'autorité d'identifier et de résoudre les problèmes, de négocier avec les autres, d'inventer nos propres solutions, et pouvoir compter sur une gouvernance légitime et réactive. Ces principes sont au cœur même des communs – et pourtant ils ne peuvent exister que dans des espaces sociaux et politiques que ni l'État ni le marché ne veulent reconnaître. De sorte que le commoneurs doivent lutter pour obtenir reconnaissance et protection de leurs communs.***

Vous soulignez la différence entre le paradigme des communs et les traditions progressistes classiques, qui participent de ce que vous appelez la « conception libérale du monde ». Quelles sont selon vous les limites de ces traditions ?
Les systèmes juridiques occidentaux tendent à ne reconnaître de droits qu'aux individus, et principalement en vue de protéger leurs droits de propriété privée, leurs libertés personnelles et leurs intérêts commerciaux. Il n'est pas étonnant que les communs restent invisibles et virtuellement impensables dans le droit occidental moderne ! Les communs proposent une re-conceptualisation fondamentale de ce qui a de la valeur dans une société, de la manière dont cette valeur est générée, et de la conception même de l'être humain.

> ***La tradition progressiste libérale, en revanche, suppose que l'État – pourvu qu'on lui donne assez de temps et qu'on exerce suffisamment de pression sur lui – peut et veut garantir tous les droits humains et civils des individus, y compris l'égalité sociale et les opportunités, et que la « croissance » est le moteur indispensable de ces gains sociaux. Il me semble que les profondes limites, sinon les contradictions, de ces présupposés sont de plus en plus***

> ***évidentes pour tout le monde, particulièrement depuis la crise financière de 2008.***

La tradition politique libérale représente de nombreuses valeurs importantes et dignes d'être défendues, qui ne doivent pas être rejetées sommairement. Mais elle n'est pas capable de se réformer « de l'intérieur ». Pour le dire crûment, l'État a été capturé par le capital, et les aspirations démocratiques ne disposent plus que rarement de moyens effectifs de peser sur l'État, sauf à la marge. Je vois les communs comme un moyen de repenser nos modes de gouvernance eux-mêmes (construits pour une large part au cours des XVIIIe et XIXe siècles) et de soulever de nouvelles questions sur la manière dont nous devrions concevoir la participation démocratique à une époque de réseaux électroniques omniprésents, de communications instantanées, et de marchés globalisés. Les bureaucraties d'État semblent tout simplement incapables de gérer cette complexité distribuée et de tenir compte des aspirations non économiques des gens.

> ***Par contraste, les communs proposent des formes localisées, réactives et innovantes de gouvernance et de production en vue de l'usage. Cependant, pour donner toute leur place aux communs, nous devons commencer par re-conceptualiser le droit et la gouvernance eux-mêmes comme allant au-delà des décisions d'assemblées législatives ou de tribunaux.***

Mon collègue le professeur Burns Weston et moi en appelons à la reconnaissance de ce que nous appelons le « droit vernaculaire » – les normes sociales, procédures et institutions coutumières « non officielles » que les communautés de pair inventent pour gérer leurs propres ressources. « Vernaculaire », comme le souligne le critique social autrichien Ivan Illich, « *implique enracinement et demeure* », et provient du latin *vernaculum*, lequel dénote les « *moyens de subsistance issus des formes de réciprocité*

enracinées dans tous les aspects de nos vies quotidiennes, par opposition aux moyens de subsistance qui nous proviennent de l'échange ou de la distribution verticale ». Le droit vernaculaire est important, parce que la gouvernance des communs repose souvent sur des règles informelles, socialement négociées, qui peuvent même ne pas être écrites.

Certains peuvent déplorer que les communs basés sur des formes de droit vernaculaire ne soient pas nécessairement démocratiques au sens de la vision du monde du libéralisme moderne. Certes, il peut y avoir des inégalités sociales ou des hiérarchies au sein de certains communs, que des progressistes peuvent considérer à bon droit comme choquantes ou inacceptables. D'un autre côté, les communs les plus florissants tendent tout de même à mettre en œuvre des formes de participation, de délibération, de transparence, de responsabilité et d'effectivité supérieures à ce qu'offrent les États bureaucratiques et les démocraties représentatives. C'est grâce au droit vernaculaire que de nombreux communs fonctionnent si bien. Mais c'est aussi une forme d'activité sociale et de légitimité morale que les traditions progressistes classiques ignorent.

De nombreuses personnes sont convaincues de l'intérêt et de l'importance des initiatives citoyennes locales. Mais nous avons tous l'expérience de la fragilité de ces initiatives sur le long terme, et de la difficulté qu'elles trouvent à passer à une échelle supérieure. Les communs n'ont-ils pas les mêmes limitations ?

Il existe une vaste littérature scientifique sur les conditions de réussite des communs. Une grande partie de ces recherches est associée au nom d'Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie en 2009 pour son travail de terrain pionnier et ses théories innovantes sur les communs. Mais il est vrai que dans la mesure où les communs continuent à proliférer dans les endroits les plus inattendus, nous en sommes souvent réduits à « théoriser au vol » sur la meilleure manière de construire des communs durables et résilients.

Il faut souligner aussi que les communs n'aspirent pas

forcément à « monter en échelle » à la manière de start-ups. Les commoneurs sont souvent satisfaits de rester dans le registre local, à petite échelle, d'autant plus que c'est précisément ce qui rend les communs si efficaces et réactifs. Ceci dit, il y a besoin que les multiples communs, dans toute leur diversité, se « rencontrent » et fassent cause commune pour défendre les intérêts qu'ils partagent, particulièrement face aux enclosures commerciales ou aux politiques gouvernementales hostiles.

> ***C'est le défi actuel du mouvement des communs : rassembler les commoneurs pour partager leurs expériences et les leçons qu'ils en tirent, et les organiser pour rendre la gouvernance et la production basées sur les communs plus stables et plus robustes.***

Vous suggérez que les communs – mis à part les communs numériques – sont par nature locaux. On parle beaucoup aujourd'hui de la nécessité de protéger les biens communs naturels globaux, par exemple le climat ou les forêts primaires. Comment construire et préserver des communs au niveau national ou international ?

Oui, historiquement les communs ont toujours eu un caractère essentiellement local, jusqu'à ce que les technologies numériques et l'Internet rendent possible la construction de communs translocaux autour de certains types de savoirs ou de créations culturelles. Créer les institutions et les principes juridiques nécessaires à la gestion de communs naturels globaux constitue l'un des principaux défis auxquels nous ayons à faire face aujourd'hui.

Nous sommes confrontés non seulement à l'absence de précédents historiques de communs gérés à une telle échelle, mais également au fait que les États-nations et les organisations fondées sur des traités internationaux ne sont pas particulièrement accueillants pour la logique des communs, dans la mesure où elle implique une décentralisation de l'autorité et de la gouvernance. Nous avons clairement besoin

d’imaginer de nouvelles structures et de nouvelles manières de les construire – en dehors des modèles conventionnels nationaux, internationaux ou entrepreneuriaux. C’est un sujet que j’examine avec Burns Weston dans notre livre *Green Governance : Ecological Survival, Human Rights and the Law of the Commons* (« Gouvernance verte : Survie écologique, droits humains et le droit des communs », Cambridge University Press).

> ***Le nœud du problème est le suivant. On ne peut pas réellement concevoir de modèles opérationnels pour des communs globaux tant qu’on n’aura pas aussi des communs opérationnels au niveau régional et national, dans le cadre d’un emboîtement de communs situés à ces différentes échelles et coopérant entre eux. Mais une telle « hiérarchie emboîtée » de communs a peu de chances d’émerger tant que le Marché/État continue à régner d’une main de fer sur la manière dont les gens se gouvernent eux-mêmes et leurs ressources.***

Quels sont les rapports entre les communs et l’économie dominante ? Les communs impliquent-ils des formes spécifiques d’organisation – notamment ce que l’on appelle l’économie sociale et solidaire – ou sont-ils compatibles avec les formes économiques dominantes, les entreprises multinationales, etc. ?

La question de la compatibilité entre les communs et le marché est complexe, car ils impliquent chacun des formes très différentes de relations sociales. Fondamentalement, un commun est affaire de relations sociales et éthiques de long terme autour d’un objectif partagé. Les marchés en revanche (du moins ceux qui sont orientés par le profit capitalistique) tendent à être profondément asociaux : nos relations sont impersonnelles, passent par l’argent, et n’impliquent aucune continuité. Une transaction sur le marché n’est que du « business », et n’implique généralement aucun engagement moral ou social.

Dans le cadre de l’économie de marché, un certain nombre de

structures organisationnelles se sont développées avec pour objectif de protéger certains intérêts collectifs. Les coopératives ou les sociétés mutualistes en sont deux exemples. Mais de telles entreprises restent en dernière instance des entités de marché dans leurs relations avec le reste du monde, même lorsqu'en interne elles obéissent à une logique différente. Les communs diffèrent de telles structures en ce qu'ils n'aspirent pas à devenir « concurrentiels » sur le marché, mais au contraire à sauvegarder une logique entièrement différente de coopération et de soutien mutuel. Le plus souvent, les commoneurs évitent l'usage de l'argent ou les contrats juridiques. Les systèmes de don de sang ou d'organes, les logiciels libres et open source, les sites web collaboratifs, la recherche universitaire, et les réseaux globaux d'hospitalité de type CouchSurfing constituent autant d'exemples de création de richesse non monétaire basée sur les communs.

Certes, c'est une manière très schématique de présenter les choses, car il est rare que des communs puissent jamais être complètement séparés des marchés ; la plupart d'entre eux maintiennent certaines formes de relations avec l'économie conventionnelle, aussi indirectes soient-elles. Il en résulte de multiples formes hybrides de communs qui s'efforcent de préserver la pratique et l'éthique du partage et de la collaboration au sein même de l'économie de marché, tout en se protégeant délibérément de la privatisation et de la marchandisation de leurs ressources partagées. C'est un enjeu très important pour les communs, dans la mesure où les acteurs commerciaux disposent généralement de moyens financiers, politiques et technologiques supérieurs qui leur permettent de s'accaparer les ressources des commoneurs et de les transformer en marchandises négociables.

Mais soyons clair : certains modes d'organisation peuvent contribuer à la préservation d'une ressource partagée et à faciliter le « faire commun » – les pratiques sociales qui constituent un commun – mais ce ne sont pas les formes juridiques ou organisationnelles qui sont l'essence des

communs.

> ***L'essence des communs, c'est le faire commun. C'est un concept difficile à comprendre dans les termes de l'économie conventionnelle : qu'une pratique et une éthique sociale soient souveraines, et non réductibles à une quantité ou à une somme d'argent.***

Notes :

[1] David Bollier, *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 2014, 192 pages, 19 euros.
[2] Il s'était présenté sous l'étiquette des Verts et a été accusé d'avoir provoqué la défaite du candidat démocrate Al Gore contre George Bush Jr., NdE.
[3] Voir ici et ici.
[4] Disponible en ligne : *The Wealth of the Commons. A World beyond Market and State*. http://wealthofthecommons.org/
[5] Sur cette question, voir (en anglais) l'article de James Quilligan, "Why Distinguish Commons Goods from Public Goods" et celui de Silke Helfrich, "Common Goods Don't Simply Exist, They Are Created" dans le recueil d'article coordonné par David Bollier et Silke Helfrich mentionné plus haut, *The Wealth of the Commons : A World Beyond Market and State*, Levellers Press.

OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES